

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 novembre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Points 41, 42, 101, 119 a) et b) et 166 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

Question de Palestine**La situation au Moyen-Orient**

**Souveraineté permanente du peuple palestinien
dans le territoire palestinien occupé, y compris
Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan
syrien occupé sur leurs ressources naturelles**

**Questions relatives aux droits de l'homme : application
des instruments relatifs aux droits de l'homme;**

**Questions relatives aux droits de l'homme, y compris
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif
des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 16 novembre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration publiée par les ministres des relations extérieures du Groupe de Rio sur la question de la crise au Moyen-Orient à l'issue de la réunion qu'ils ont tenue le 14 novembre 2001 à l'occasion de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

Au nom des États membres du Groupe de Rio, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre des points 41, 42, 101, 119 a) et b) et 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Juan Gabriel Valdés



**Annexe à la lettre datée du 16 novembre 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Chili
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

**Déclaration des ministres des relations extérieures
du Groupe de Rio sur la crise au Moyen-Orient**

Face à la grave crise qui touche le processus de paix au Moyen-Orient, les ministres des relations extérieures des pays du Groupe de Rio réunis à New York le 14 novembre 2001, à l'occasion de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, déclarent ce qui suit :

1. Convaincus que les mécanismes de règlement pacifique des différends acceptés et reconnus par la communauté internationale, et notamment le dialogue et la négociation entre les parties à un conflit, constituent l'unique moyen légitime de rechercher la paix, les ministres des relations extérieures des pays du Groupe de Rio condamnent avec la dernière vigueur les actes de violence, l'usage de la force et la menace d'user de la force.

2. À cet égard, les pays membres du Groupe de Rio réaffirment leur adhésion aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui offrent un cadre juridique au règlement du conflit arabo-israélien, essentiellement sur la base de la création d'un État indépendant, viable et démocratique pour le peuple palestinien et de la sécurité d'Israël à l'intérieur de frontières reconnues par la communauté internationale, et expriment à nouveau leur souci de voir reprendre les négociations du processus de paix lancé à Oslo en 1993. À cette fin, le Groupe de Rio exhorte derechef les parties au conflit à s'abstenir immédiatement de tout acte de violence et à reprendre au plus vite les négociations du processus de paix et les invite à envisager d'adopter toutes mesures susceptibles de faciliter la réalisation de cet objectif et à se conformer aux initiatives et aux appels à la paix lancés par la communauté internationale, et notamment à mettre en oeuvre les recommandations formulées dans le rapport Mitchell.

3. De même, les ministres des pays membres du Groupe de Rio exhortent la communauté internationale tout entière, et plus particulièrement les pays ou groupes de pays qui exercent traditionnellement des responsabilités dans la recherche de solutions au conflit du Moyen-Orient, à continuer d'aider les parties afin qu'elles reprennent les négociations du processus de paix et qu'elles s'acquittent des engagements auxquels elles ont librement souscrit en matière de paix et de sécurité internationale, de protection sans condition des droits de l'homme, de respect des valeurs et symboles culturels et religieux, de progrès, de bien-être, de développement et de coopération entre les peuples du Moyen-Orient.

New York, le 14 novembre 2001
